



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 14.12.2022 / No : 37 / 2022

Ouverture : 20:00

Local : Salle polyvalente - Assemblée Primaire

Présidence	Christian Roth
Secrétaire	Loïc Blardone
Membres présents	Nicolas Dupont Gérard Birrer Philippe Patthey Anne Perrier Sébastien Rhoner Samuel Veuthey

Citoyens présents 86 personnes

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à l'Assemblée primaire.

Chaque citoyen a reçu une carte de présence numérotée en entrant dans cette salle, document qui permet de vérifier que les personnes appelées à s'exprimer ou à voter sont inscrites dans le registre électoral.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée primaire a été convoquée officiellement par affiche apposée au pilier public. Cette convocation a été publiée sur le site internet de la Commune et a été adressée en tous ménages.

Au travers d'une rétrospective des mois écoulés, il relève les faits marquants suivants :

- les mutations intervenues au sein du personnel communal avec les remerciements d'usage à l'attention des collaborateurs ;
- quelques statistiques liées à la population, aux bourgeois ou aux entreprises ;
- les rencontres aménagées avec les anciens élus communaux ainsi qu'avec les membres de la députation locale ;
- les diverses réceptions officielles et manifestations locales qui ont rencontré, à chaque fois, un grand succès ;
- la nomination de M. Alexandre Praplan comme nouveau remplaçant du Commandant du Corps des sapeurs-pompiers ;
- la concrétisation du projet scolaire « Natur'Cab » ;
- quelques données chiffrées quant aux consommations d'énergie mais également au sujet de la production des panneaux photovoltaïques propriétés de la Commune ;
- les études lancées pour divers projets dans le domaine de la mobilité, de l'aménagement du territoire ou de l'environnement ;
- l'organisation du 15^e forum économique.

Ordre du jour de la séance :

- 37.01. Protocole de l'Assemblée primaire du 8 juin 2022
- 37.02. Budget 2023
- 37.03. Approbation du budget 2023
- 37.04. Plan financier 2023-2026
- 37.05. Divers

37.01 PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 8 JUIN 2022

Le Président informe que le protocole était à disposition des citoyens au bureau communal ainsi que sur le site internet de la Commune, de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire.

Soumis au vote, le procès-verbal est approuvé tel que présenté.

37.02 BUDGET 2023

Budget de fonctionnement :

Le Président commente le détail des comptes de fonctionnement qui regroupent désormais la gestion ordinaire et les services autofinancés. Il précise notamment quelques points particuliers et nouveautés pour 2023, soit :

- gestion de la comptabilité selon le nouveau modèle comptable (MCH2) en application des dispositions légales en vigueur impliquant des ventilations différentes de certains postes et de nouveaux taux d'amortissement définis en fonction des objets ;
- absorption des différentes participations aux activités chapeautées par l'Etat du Valais (charges liées) qui sont en constante augmentation ;
- maintien des prestations d'une police de proximité forte (24/24) malgré le départ des Communes de Riddes et Iséables ;
- accueil de la Police cantonale comme nouveau locataire au sein du Centre des Sources ;
- transfert d'activité vers l'Etat du Valais en lien avec la cantonalisation des APEA ;
- stabilité des coûts liés aux transports scolaires des élèves, notamment pour desservir les Mayens de Saxon ;
- augmentation des coûts liés au fonctionnement du CMS Martigny & Région ;
- intégration de l'augmentation des coûts de l'électricité annoncée à hauteur de 35% par la société Genedis SA et qui impacte plusieurs dicastères ;
- projection des bénéfices et pertes réalisés dans les services autofinancés qui permettront de réguler les fonds spéciaux et garantissant l'optimisation de nos réseaux ;
- poursuite de la révision complète du Plan d'affectation des zones et du Règlement des constructions qui s'échelonne sur une période de 2 à 3 ans ;
- mise en œuvre de mesures pour soutenir l'agriculture et lutter contre la flavescence dorée ;
- attribution d'un montant toujours important provenant du Fonds de la péréquation financière intercommunale.

Selon la Loi sur les communes du 5 février 2004 et l'OGFCo du 16 juin 2004, le budget établi prend en compte l'évolution prévisible des dépenses et des recettes.

Le budget de fonctionnement peut donc être résumé ainsi :

		<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>
0.	Administration générale	2'640'800.00	301'800.00
1.	Sécurité publique	1'455'600.00	372'600.00
2.	Enseignement et formation	5'335'600.00	507'400.00
3.	Culture, loisirs & culte	1'732'300.00	374'600.00
4.	Santé	1'836'100.00	393'500.00
5.	Prévoyance sociale	4'172'400.00	1'582'700.00
6.	Trafic	4'545'200.00	1'657'700.00
7.	Protection de l'environnement	4'146'500.00	3'786'200.00
8.	Economie publique	559'800.00	368'300.00
9.	Finance et impôts	1'469'500.00	18'836'700.00
	Excédent (bénéfice)	287'700.00	
	TOTAL	28'181'500.00	28'181'500.00

Amortissements patrimoine administratif : 2'729'100.00
Marge d'autofinancement : 3'016'800.00

Par l'approbation du budget et en application des dispositions prévues dans la Loi fiscale du 10 mars 1976, l'Assemblée primaire doit également valider l'indexation des revenus imposables fixée pour 2023, sur proposition du Conseil communal, à 163%.

Budget d'investissement :

Le Président poursuit par une présentation des principaux investissements prévus en 2023 dans les différents dicastères et qui se présentent comme suit :

		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
1.	Sécurité publique	125'000.00	
2.	Enseignement et formation	133'000.00	
3.	Culture, loisirs & culte	25'000.00	
4.	Santé	5'000.00	
5.	Prévoyance sociale	62'000.00	
6.	Trafic	2'916'400.00	168'000.00
7.	Protection de l'environnement	2'973'900.00	771'800.00
8.	Economie publique	884'000.00	438'100.00
9.	Finance et impôts	100'000.00	
	TOTAL	7'224'300.00	1'377'900.00

Investissements nets : 5'846'400.00

Des commentaires précis et détaillés sont apportés sur les travaux projetés afin de renseigner au mieux les citoyens présents.

Il s'agit notamment du réaménagement de certaines routes (Ch. des Rottes, Ch. des Maraîchers ou encore le Ch. des Carros), du projet d'interconnexion de notre réseau d'eau potable avec le réseau de la Commune de Val de Bagnes, de la réalisation d'une 1^e étape d'une mesure préconisée par l'étude de mobilité à Gottefrey qui consiste à réaménager la Place Florescat, de l'obligation légale de procéder à l'assainissement

du stand de tir (projet non réalisé en 2022) ou encore du report du projet de création d'une station de lavage/remplissage de bossettes.

7.03 APPROBATION DU BUDGET 2023

La discussion est ouverte et les questions ou remarques suivantes sont formulées à l'attention du Conseil communal afin de :

- savoir si les recettes de la vente du terrain du Casino sont prévues dans le budget 2023 ;
aucun montant n'est prévu sur l'exercice 2023 pour cet élément.

Il est pris note des remarques et les réponses utiles sont apportées par le Président ou les membres du Conseil communal.

Plus aucune question n'étant posée, le budget 2023 de la Municipalité soumis au vote à main levée est approuvé à l'unanimité des membres présents, moins 4 refus et 4 abstentions.

7.04 PLAN FINANCIER 2023-2026

Un plan financier détaillé pour les années 2023 à 2026 a été élaboré par le Conseil communal et la planification prend notamment en considération les éléments suivants :

- les investissements futurs nécessaires, envisagés ou prévisibles, soit notamment :
 - o la rénovation du Casino de Saxon,
 - o le remplacement de l'éclairage du Stade du Pérosé,
 - o la poursuite du projet REP,
 - o la participation aux frais de correction et de construction des routes cantonales (charges liées),
 - o la poursuite de la réfection des chemins communaux,
 - o le projet de création d'une aire de repos pour camping-car,
 - o la révision du PGEE,
 - o l'amélioration du réseau d'irrigation ;
- l'évolution des charges de fonctionnement ;
- la croissance de la population et l'évolution des recettes fiscales ;
- les perspectives futures liées à l'aménagement du territoire qui fait l'objet d'un réexamen complet en application des dispositions de la LAT ;
- l'évolution de la péréquation intercommunale.

7.05 DIVERS

Au moment d'ouvrir les divers, le Président profite de l'occasion pour informer les citoyens présents de la situation du projet du Casino de Saxon. Par souci de transparence vis-à-vis de la population, il débute par un historique précis des étapes et échanges intervenus depuis la votation du 26 janvier 2022 lors de l'Assemblée primaire extraordinaire.

Consécutivement aux informations diffusées par la presse en novembre 2022, l'Exécutif communal a été profondément déçu d'apprendre qu'aucune demande de concession n'avait été déposée par la société de M. Christian Constantin et par son mandataire. Après plusieurs échanges et interpellations de notre Municipalité, le mandataire de M. Constantin nous a confirmé qu'à la suite d'une étude de marché, réalisée durant l'été 2022 pour confronter les sites de Martigny-Combe et Saxon, le choix s'est porté sur le site de Martigny-Combe. Cette information a également été confirmée par la Commission fédérale des maisons de jeu.

Partant de constat et conformément aux indications précisées lors de l'Assemblée primaire de janvier 2022, le Conseil communal a pris immédiatement la décision d'exercer son droit de réméré afin de récupérer la parcelle n° 5248. La requête officielle tendant à retransférer la parcelle précitée a d'ores et déjà été adressée à l'entreprise Christian Constantin SA ainsi qu'au notaire ayant instrumenté l'acte.

La discussion est ensuite ouverte et les questions ou remarques suivantes sont formulées à l'attention du Conseil communal afin de :

- relever que M. Constantin a bénéficié d'un terrain gratuitement durant une année ;
un examen des dédommagements qui pourraient être perçus sont examinés actuellement ;
- obtenir des précisions sur l'exercice du droit de réméré ;
l'accord pour disposer d'un droit de réméré a été donné par l'Assemblée primaire lors de la votation du 26 janvier 2022 et ce droit a d'ores et déjà été exercé par le Conseil communal ;
- avoir des nouvelles sur l'avis de droit demandé quant à la propriété des eaux de Nestlé Waters SA ;
à ce jour la procédure de vente est toujours en cours, les installations sont toujours maintenues (tant au niveau de la source que du captage) alors que des compléments ont été demandés quant à la propriété des droits d'eau étant donné que plusieurs avis ont été émis ;
- savoir s'il est prévu une réfection de la Route des Quiess au vu notamment de la forte fréquentation et de la dangerosité du secteur ;
la priorité a été donnée au Chemin des Rottes pour 2023 et la réfection est projetée, selon le plan financier, en 2024 et la signalisation sera également adaptée ;
- relever le manque de WC publics en plaine ;
des discussions sont toujours en cours avec les propriétaires, soit l'Etat du Valais (Pont de la Pierre-à-Voir) et les CFF (gare de Saxon) pour faire pression en vue de solutionner cette problématique ;
- proposer de réduire l'éclairage public au village ;
divers changements ont déjà été opérés pour une meilleure gestion de l'éclairage public incluant des mesures d'économie et des améliorations seront encore étudiées ;
- savoir si la pérennité de la Police intercommunale avec deux communes est pertinente ;
une organisation avec deux communes permet de maintenir un Corps de police fort et plus présent avec un service 24/24 ;
- faire part de difficultés croissantes quant à la circulation dans le secteur Nord de la Commune et suggérer de prendre rapidement des mesures en conséquence ;
- relever le danger lié aux places de parc situées devant l'Immeuble « La Rascasse » qui sont presque sur le trottoir et examiner si avec le plan d'alignement il est possible d'entrevoir une correction ;
- proposer plus de souplesse dans la notification d'amendes d'ordre par la Police intercommunale.

Il est pris note des remarques et les réponses utiles sont apportées par le Président ou les membres du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée et au moment de conclure, le Président profite d'adresser ses vifs remerciements à ses collègues du Conseil communal, au personnel communal ainsi qu'à l'ensemble de la population pour la confiance témoignée.

Il souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et a le plaisir d'offrir le traditionnel apéritif aux membres de l'Assemblée. Il clôt la séance à 21h40.

Le Président :

Christian Roth

Le Secrétaire :

Loïc Blardone